

La Faculté a une nouvelle structure administrative avec 3 départements

À sa réunion du 2 décembre 2006 (CGV-061202), le Conseil des gouverneurs accepte que la structure de la Faculté d'ingénierie soit composée d'une doyenne ou d'un doyen, d'une vice-doyenne ou d'un vice-doyen, d'un département de génie civil, d'un département de génie électrique et d'un département de génie mécanique.